

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept
le 24 Mars à 18h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
municipaux.

POUVOIRS :
M. GHIBAUDDO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 16/2017

Approbation du compte de gestion 2016 – Budget Principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal a transmis à la commune le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2016.

Il invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi que suit :

Investissement

- Recettes	1 360 666,00
- Dépenses	747 135,66
- Excédent de l'exercice	613 530,34

Fonctionnement

- Recettes	4 317 599,36
- Dépenses	3 746 713,00
- Excédent de fonctionnement de l'exercice	570 886,36

Résultats reportés de 2015

- Déficit d'investissement	- 79 417,69
- Excédent fonctionnement	684 038,21

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 16/2017)

Résultats de clôture 2016

- Excédent fonctionnement	1 254 924,57
- Excédent d'investissement	534 112,65
- Solde des restes à réaliser	- 550 123,47
- Résultat de clôture 2016	1 238 913,75

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

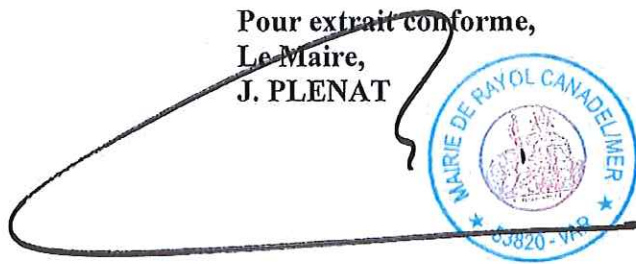
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Vote à l'unanimité**

ARTICLE UN

Est approuvé le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 établi par Monsieur SANGUINETTI, Receveur Municipal.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
 DE
 RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 13
 Pouvoir (s) : 02
 Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept
 le 24 Mars à 18h 30,
 Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
 du Rayol-Canadel,
 Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
 M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
 Henri adjoints,
 M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
 LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
 Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
 municipaux.

POUVOIRS :
 M. GHIBAUO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
 Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
 M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETARE DE SEANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 17/2017

Approbation du compte administratif du budget principal exercice 2016

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal,

M. SAINT ANDRE Philippe précise qu'un exemplaire du compte administratif du budget principal de l'exercice 2016 a été remis à chaque élu.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget principal de l'année 2016 et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés.

La lecture du compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT		
Résultat reporté	79 417,69	
Opérations de l'exercice	747 135,66	1 360 666,00
Totaux	826 553,35	1 360 666,00
Résultat de clôture	534 112,65	
Restes à réaliser	550 123,47	0

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 17/2017)

Résultat définitif	-16 010,82
---------------------------	-------------------

Libellé	Dépenses	Recettes
<i>SECTION FONCTIONNEMENT</i>		
Résultat reporté		684 038,21
Opérations de l'exercice	3 746 713,00	4 317 599,36
Totaux	3 746 713,00	5 001 637,57
Résultat de clôture	1 254 924,57	

Restes à réaliser	0	0
-------------------	---	---

Résultat définitif	1 254 924,57	
---------------------------	---------------------	--

TOTAL CUMULE	1 238 913,75	
---------------------	---------------------	--

Vu le rapport ci-dessus,
 Vu le code général des collectivités territoriales,

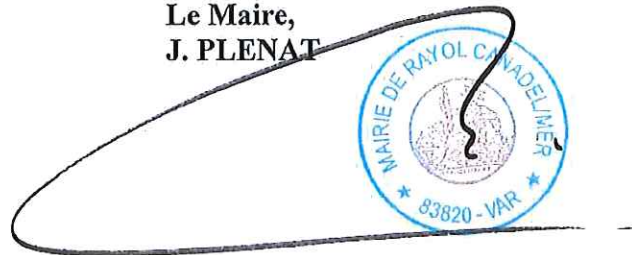
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité

ARTICLE UN

Est adopté le compte administratif tel que présenté par Monsieur SAINT ANDRE Philippe.

**Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept
le 24 Mars à 18h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
municipaux.

POUVOIRS :
M. GHIBAUO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 18/2017

Affectation du résultat exercice 2016 - Budget principal

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016 du budget principal.

Ce résultat, d'un montant de 1 254 924,57 €, doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Ce dernier est de 16 010,82 €

La différence de 1 238 913,75 € est soit affecté pour tout ou partie à la section d'investissement, soit conservé en report à nouveau à la section de fonctionnement, ce qui est proposé de faire.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

Vu le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité.

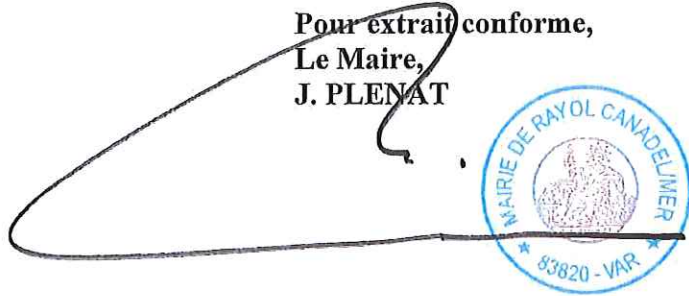
(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 18/2017)

ARTICLE UN

Est décidé l'affectation du résultat 2016 comme suit :

- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 16 010,82 €
- Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 1 238 913,75 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept
le 24 Mars à 18h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
municipaux.

POUVOIRS :
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 19/2017

Présentation et vote du budget supplémentaire 2017 – Budget principal

Monsieur le Maire donne lecture du budget supplémentaire exercice 2017 chapitre par chapitre :

Section d'exploitation équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 1 252 050,75 €,

Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de
1 688 685,70 €,

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des restes à réaliser,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité.

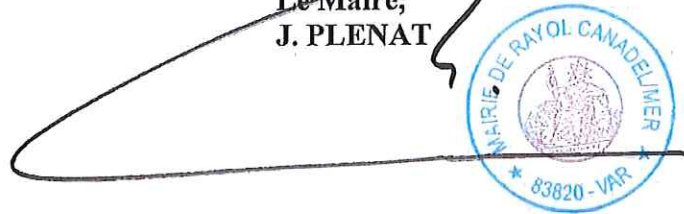
(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 19/2017)

ARTICLE UN

Est adopté le budget supplémentaire tel que présenté par Monsieur le Maire et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 1 252 050,75 €,
- Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 1 688 685,70 €,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept
le 24 Mars à 18h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
municipaux.

POUVOIRS :
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 20/2017

Approbation du compte de gestion 2016 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal a transmis à la commune le compte de gestion du budget Assainissement pour l'exercice 2016.

Il invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi que suit :

Investissement

- Recettes	18 593,79
- Dépenses	10 981,99
- Excédent de l'exercice	7 611,80

Fonctionnement

- Recettes	58 482,65
- Dépenses	21 807,79
- Excédent de fonctionnement de l'exercice	36 674,86

Résultats reportés de 2015

- Excédent d'investissement	53 847,22
- Excédent de fonctionnement	84 945,81

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 20/2017)

Résultats de clôture 2016

- Excédent d'investissement	61 459,02
- Excédent de fonctionnement	121 620,67
- Solde des restes à réaliser	- 4 150,00
- Résultat de clôture 2016	178 929,69

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité

ARTICLE UN

Est approuvé le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 établi par Monsieur SANGUINETTI, Receveur Municipal.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
 DE
 RAYOL - CANADEL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 13
 Pouvoir (s) : 02
 Absent (s) : 01

L'an deux mille dix-sept
 le 24 Mars à 18h 30,
 Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
 du Rayol-Canadel,
 Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
 M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
 Henri adjoints,
 M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
 LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
 Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
 municipaux.

POUVOIRS :
 M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
 Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
 M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 21/2017

Approbation du compte administratif de l'Assainissement exercice 2016

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal,

M. SAINT ANDRE Philippe précise qu'un exemplaire du compte administratif du budget
 Assainissement de l'exercice 2016 a été remis à chaque élu.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.
 Ce document retrace l'exécution du budget Assainissement de l'année 2016 et fait apparaître
 les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif illustre les investissements
 réalisés ou engagés.

La lecture du compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT		
Résultat reporté		53 847,22
Opérations de l'exercice	10 981,99	18 593,79
Totaux	10 981,99	72 441,01
Résultat de clôture	61 459,02	
Restes à réaliser	4 150,00	0
Résultat définitif	57 309,02	

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 21/2017)

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté		84 945,81
Opérations de l'exercice	21 807,79	58 482,65
Totaux	21 807,79	143 428,46
Résultat de clôture	121 620,67	
Restes à réaliser	0	0
Résultat définitif	121 620,67	
TOTAL CUMULE	178 929,69	

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité

ARTICLE UN

Est adopté le compte administratif tel que présenté par Monsieur SAINT ANDRE Philippe.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept
le 24 Mars à 18h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
municipaux.

POUVOIRS :
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 22/2017

Affectation du résultat exercice 2016 - Budget Assainissement

En application de l'instruction budgétaire M49, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2016 du budget Assainissement. Cet excédent constaté est de 121 620,67 €.

Il est proposé d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement compte tenu du solde positif de la section d'investissement de 57 309,02 €.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

Vu le compte administratif du budget Assainissement pour l'exercice 2016,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité.**

ARTICLE UN

Est décidé l'affectation du résultat 2016 comme suit :
R002 Résultat de fonctionnement reporté : 121 620,67 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept
le 24 Mars à 18h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
municipaux.

POUVOIRS :
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 23/2017

Présentation et vote du budget 2017 – Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif de l'Assainissement exercice 2017 chapitre par chapitre :

Section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 191 234,17 €,

Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 239 693,19 €,

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 15 avril 2017 pour le vote du budget,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité.



(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 23/2017)

ARTICLE UN

Est adopté le budget primitif tel que présenté par Monsieur le Maire et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 191 234,17 €,
- Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 239 693,19 €.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept
le 24 Mars à 18h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
municipaux.

POUVOIRS :
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 24/2017

Subventions aux associations – année 2017

La commune compte sur son territoire des associations qui œuvrent dans des domaines divers.
Ces associations participent au développement de la commune, créent du lien social, des
solidarités.

Dans le cadre des orientations politiques définies par l'équipe municipale, la commune soutient
activement la vie associative.

En début d'année 2017, les associations ont fait connaître leurs besoins d'aides financières de
fonctionnement.

Il est proposé d'approuver le programme de subventionnement suivant :

ASSOCIATIONS	Subventions 2017
ADORA Domaine du Rayol	12 500,00 €
Amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre LE LAVANDOU- BORMES- RAYOL CANADEL (A.C.V.G.)	300,00 €
Amicale du Personnel Communal Rayol	1 500,00 €
Amicale Régimentaire des Anciens du Groupe de Commandos d'Afrique et du 3° Groupement de Choc	400,00 €
Association ANIMAUX sans Frontières	1 500,00 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2017
Reçu en préfecture le 29/03/2017
Affiché le 30/03/2017
ID : 083-218301521-20170324-2017_24 24MARS-DE

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 24/2017)

Association Compagnie des Tragos	1 000,00 €
Association Omnisports Rayol (A.O.R.C)	4 500,00 €
Atelier du RAYOL Canadel	2 000,00 €
Club Rencontres et Amitiés Rayol Canadel	2 500,00 €
Comité des Fêtes	23 000,00 €
Sea Sun Country	150,00 €
Rayol Europe	12 000,00 €
Ste Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 1729° Section (SNEMM)	100,00 €
RandoRayol	3 300,00 €
Cavalaire Gym Avenir	600,00 €

Vu le rapport ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre LE LAVANDOU- BORMES-RAYOL CANADEL (A.C.V.G.) : 300 €
VOTE à l'unanimité
- Amicale du Personnel Communal Rayol : 1 500 €
VOTE à l'unanimité
- Amicale Régimentaire des Anciens du Groupe de Commandos d'Afrique et du 3^{ème} Groupement de choc : 400 €
VOTE à l'unanimité
- Association ANIMAUX sans Frontières : 1 500 €
VOTE à l'unanimité
- Association Compagnie des Tragos : 1 000 €
VOTE à l'unanimité
- Atelier du Rayol-Canadel : 2 000 €
VOTE à l'unanimité
- Club Rencontres et Amitiés Rayol-Canadel : 2 500 €
VOTE à l'unanimité
- Sea Sun Country : 150 €
VOTE à l'unanimité
- Sté Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 1729° Section (SNEMM) : 100 €
VOTE à l'unanimité
- ADORA Domaine du Rayol : 12 500 €
M. André DEL MONTE a quitté la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote
VOTE : 13 voix pour
- Association Omnisports Rayol (A.O.R.C.) : 4 500 €
Mme MULLER Muriel a quitté la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote
VOTE : 13 voix pour
- Comité Officiel des Fêtes : 23000 €
Mme LE PIGEON Juliette, Mme VOITURON Pascale et Mme DE PONFILLY Bettina ont quitté la salle du conseil municipal et ne participent pas au vote
VOTE : 10 voix pour

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 24/2017)

- Rayol Europe : 12 000 €
Mme ALLANSON Irène et Mme VOITURON Pascale ont quitté la salle du conseil municipal et ne participent pas au vote
VOTE : 12 voix pour
- RandoRayol : 3 300 €
Mme VOITURON Pascale a quitté la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote
VOTE : 13 voix pour
- Cavalaire Gym Avenir : 600 €
VOTE à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE UN

Le Conseil Municipal valide pour 2017, les propositions de subventions aux associations ci-dessus détaillées et AUTORISE le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.

ASSOCIATIONS	Subventions 2017
ADORA Domaine du Rayol	12 500,00 €
Amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre LE LAVANDOU- BORMES- RAYOL CANADEL (A.C.V.G.)	300,00 €
Amicale du Personnel Communal Rayol	1 500,00 €
Amicale Régimentaire des Anciens du Groupe de Commandos d'Afrique et du 3° Groupement de Choc	400,00 €
Association ANIMAUX sans Frontières	1 500,00 €
Association Compagnie des Tragos	1 000,00 €
Association Omnisports Rayol (A.O.R.C)	4 500,00 €
Atelier du RAYOL Canadel	2 000,00 €
Club Rencontres et Amitiés Rayol Canadel	2 500,00 €
Comité des Fêtes	23 000,00 €
Sea Sun Country	150,00 €
Rayol Europe	12 000,00 €
Ste Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 1729° Section (SNEMM)	100,00 €
RandoRayol	3 300,00 €
Cavalaire Gym Avenir	600,00 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



3/3

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept
le 24 Mars à 18h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
municipaux.

POUVOIRS :
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 25/2017

Fixation de la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction

Conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leur fonction.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un logement de fonction peut être attribué :

- Pour nécessité absolue de service :

Ce dispositif est réservé :

- Aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité,
- À certains emplois fonctionnels,

Chaque concession de logement est octroyée à titre gratuit.

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 25/2017)

- Pour occupation précaire avec astreinte :

Ce dispositif est réservé aux emplois tenus d'accomplir un service d'astreinte et qui ne remplissent pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement pour nécessité absolue de service.

Chaque concession de logement est octroyée à titre onéreux (au moins 50 % de la valeur locative).

Toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation,) sont acquittées par l'agent.

Le Maire propose à l'assemblée : de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune du Rayol Canadel sur Mer comme suit :

1) Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Secrétaire Général	Obligation de disponibilité totale pour des raisons de sureté et de responsabilité
Chef de la Police Municipale	Obligation de disponibilité totale pour des raisons de sureté et de responsabilité
Responsable des services techniques	Obligation de disponibilité totale pour des raisons de sureté et de responsabilité

De plus, la collectivité demande à l'agent le remboursement des charges dites « récupérables » suivantes : taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Le versement d'un dépôt de garantie de 500 € destiné à couvrir les éventuels manquements aux paiements des charges liées au logement, aux frais d'entretien et aux réparations des dégradations sera demandé dès la date d'effet de l'attribution du logement à l'agent.

2) Convention d'occupation précaire avec astreinte :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Responsable des Espaces verts	Astreintes, urgences, continuité du service public
Responsable du CCAS	Astreintes, urgences, continuité du service public
Responsable de l'état civil	Astreintes, urgences, continuité du service public
Responsable de l'Urbanisme	Astreintes, urgences, continuité du service public
Policier municipal	Astreintes, urgences, continuité du service public
Chargé de Comptabilité- Paie	Astreintes, urgences, continuité du service public

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 25/2017)

De plus, la collectivité demande à l'agent le remboursement des charges dites « récupérables » suivantes : taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Enfin, le versement d'un dépôt de garantie correspondant à un mois de redevance est destiné à couvrir les éventuels manquements aux paiements de la redevance, des charges liées au logement, aux frais d'entretien et aux réparations des dégradations sera demandé dès la date d'effet de l'attribution du logement à l'agent).

3) Liste des logements de fonction

Adresse	Type de logements	Superficie (m ²)	Montant de la redevance (€)
2, Corniche de Toulouse	T2	45,43	450
10, RD 559 (Ancienne Gendarmerie)	T3	52,94	600
10, Avenue Colonel Bouvet	Studio	26,11	250

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du Code des Communes, notamment son article 21 ;

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime de concessions de logement ;

Vu le décret n° 2013-651 du 19 juillet 2013 modifiant le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement – période transitoire de mise en conformité portée au 01/09/2015 ;

Vu les articles R2124-64 à D2124-75-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE

POUR : 12 VOIX

CONTRE : 1 Voix (Pascale VOITURON)

ABSTENTION : 1 voix (Irène ALLANSON)

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 25/2017)

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE


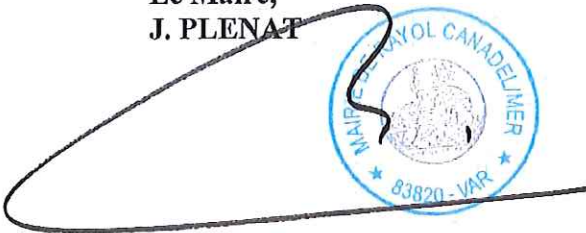
ARTICLE 1

D'ADOPTER la proposition du Maire.

ARTICLE 2

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept
le 24 Mars à 18h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
municipaux.

POUVOIRS :
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 26/2017

Approbation de la convention avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer

Dans le cadre de la surveillance de la plage du Rayol pendant la saison estivale, la commune, qui ne possède pas les compétences nécessaires pour assurer cette mission, souhaite s'adjoindre les services de personnel qualifié, compétent et entraîné.

Il est donc proposé une convention avec la société nationale de sauvetage en mer dans laquelle cette dernière s'engage à fournir du personnel pour le poste de secours du Rayol qui sera ouvert pendant la saison estivale 2017.

Cette convention à une durée d'un an et le coût est fixé à 7 euros par jour et par sauveteur mis à disposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
VOTE à l'unanimité**

DECIDE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention avec la société nationale de sauvetage en mer pour la saison 2017,

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 26/2017)


ARTICLE 1 :

D'ADOPTER l'avenant à la convention avec la société nationale de sauvetage en mer pour la saison 2017,

ARTICLE 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec la société nationale de sauvetage en mer et tous documents y afférents.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers	: 15
En exercice	: 15
Présents	: 12
Votants	: 14
Pouvoir (s)	: 02
Absent (s)	: 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept
le 24 Mars à 18h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
municipaux.

POUVOIRS :
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 27/2017

Approbation de la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Dans le cadre de la surveillance de la plage du Canadel pendant la saison estivale, la commune, qui ne possède pas les compétences nécessaires pour assurer cette mission, souhaite s'adjoindre les services de personnel qualifié, compétent et entraîné.

Il est donc proposé une convention avec le S.D.I.S. dans laquelle ce dernier s'engage à fournir du personnel pour le poste de secours du Canadel qui sera ouvert pendant la saison estivale 2017.

Cette convention a une durée d'un an et le coût horaire de surveillance par agent est fixé à 12,69 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
VOTE à l'unanimité.**

DECIDE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention avec le SDIS pour la saison 2017,

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 27/2017)


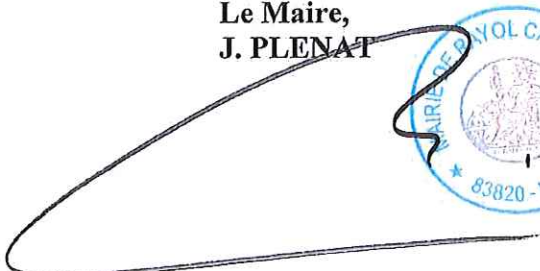
ARTICLE 1 :

D'ADOPTER l'avenant à la convention avec le S.D.I.S. pour la saison 2017,

ARTICLE 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec le S.D.I.S. et tous documents y afférents.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
 DE
 RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 14
 Pouvoir (s) : 02
 Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept
 le 24 Mars à 18h 30,
 Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
 du Rayol-Canadel,
 Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
 M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
 Henri adjoints,
 M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
 LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
 Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
 municipaux.

POUVOIRS :
 M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
 Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
 M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 28/2017

Demande de subvention – Dispositif de lutte contre l'érosion des plages – Tranche 2

Les plages de la commune du Rayol Canadel sur Mer subissent une érosion depuis plusieurs années. La commune a donc décidé de lancer une étude sur les dispositifs envisageables pour lutter contre ce phénomène d'érosion et notamment sur la plage du Rayol Est.

Par délibération en date du 12 juin 2015, la commune a sollicité l'aide du conseil départemental et du conseil régional pour la tranche 1 du projet de mise en place du dispositif de lutte contre l'érosion de la plage du Rayol.

Par délibération en date du 20 janvier 2017, le conseil municipal a approuver le projet relatif à la lutte contre l'érosion de la plage du Rayol Est.

La région et le département ont déjà respectivement attribué à la commune pour la tranche 1 du projet des subventions de 200 000 € et 87 000 €.

Le plan de financement actualisé de cette opération est le suivant :

<i>Coût prévisionnel</i>		€ H.T.
Subvention Conseil Régional Tranche 1	10%	200 000
Subvention Conseil Départemental Tranche 1	4%	87 000

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 28/2017)

Subvention Conseil Régional Tranche 2	10%	200 000
Subvention Conseil Départemental Tranche 2	10%	200 000
Commune	66%	1 329 968
Total		2 016 968

Il est donc proposé d'approuver ce plan de financement et de solliciter les subventions correspondantes auprès du conseil régional et du conseil général.

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE à l'unanimité

ARTICLE UN

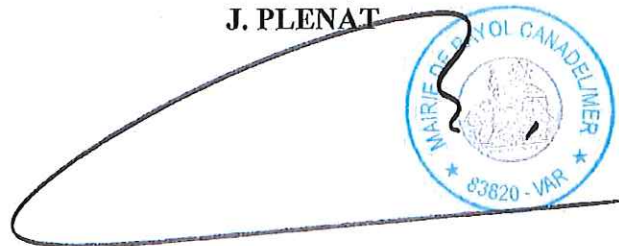
Est adopté le plan de financement de l'opération « Dispositif de lutte contre l'érosion des plages » pour un montant de 2 016 968 euros hors taxes.

ARTICLE DEUX

Au titre du plan de financement, les subventions suivantes pour la tranche 2 de l'opération sont sollicitées :

- Conseil régional : 200 000 €
- Conseil départemental : 200 000 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept
le 24 Mars à 18h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
municipaux.

POUVOIRS :
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 29/2017

Demande de subvention au conseil régional au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (F.R.A.T.)

Depuis 2016, le conseil régional propose aux communes un nouveau dispositif d'accompagnement : le Fonds Régional d'Aménagement du territoire (F.R.A.T.). Il regroupe dans un fonds unique toutes les interventions des communes en faveur de leurs projets d'aménagement et d'équipement.

De par sa taille soit moins de 1 250 habitants, la commune du Rayol Canadel sur Mer est éligible à deux dossiers par an au titre du F.R.A.T.

Aussi, il est proposé de solliciter ce fonds pour les opérations suivantes :

- Rénovation de l'Hôtel de Ville dans le cadre d'une démarche d'amélioration environnementale du bâtiment : coût prévisionnel de l'opération 25 000 € H.T.,
- Acquisition foncière pour le réaménagement du centre village : coût de l'opération 450 000 €

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 29/2017)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE à l'unanimité.


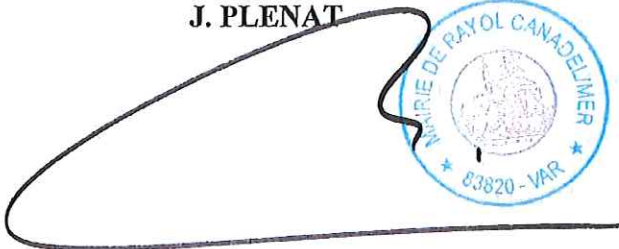
ARTICLE UN

De solliciter au titre du FRAT, les montants de subventions les plus importantes possibles du conseil régional

ARTICLE DEUX

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces dossiers de demande de subvention.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept
le 24 Mars à 18h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
municipaux.

POUVOIRS :
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 30/2017

Demande de subventions au Conseil Départemental

Dans le cadre de la politique de soutien aux services publics locaux et aménagement du territoire
le Conseil Départemental accorde des aides financières aux communes,

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions suivantes relatives à la programmation
2017.

Travaux de voirie Mise en sécurité	Montants H.T.
Aménagement et restructuration de l'Avenue du Titan	90 000
Travaux	Montants H. T
Aménagements Arrières Plages Rayol – parcelle AM 120	520 770

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le budget 2017 de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE à l'unanimité

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 30/2017)

ARTICLE UN

DECIDE de donner son accord sur les projets présentés et de demander au Conseil Départemental l'aide la plus importante possible pour l'ensemble des projets

ARTICLE DEUX

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux et acquisitions sont inscrits au budget 2017.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept
le 24 Mars à 18h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 Mars 2017.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles
Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, Mme
LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers
municipaux.

POUVOIRS :
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. SAINT ANDRE Philippe
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme DE PONFILLY Bettina.

ABSENT :
M. MAGALHAES Jean Pierre.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 31/2017

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre une parcelle communale AK 219 (ex-AK 200)

Par délibération en date 28 mai 2014, le conseil municipal a décidé de mettre en vente plusieurs terrains de propriété de la commune.

La commune est propriétaire de la parcelle AK 219 d'une surface de 2 336 m² située corniche de Toulouse.

Monsieur et Madame Rémi BROUSSAIL se sont proposés de racheter ce terrain selon les conditions suivantes :

- parcelle AK 219 (2 336 m²) pour un montant de 490 000 € net vendeur plus 10 000 € de frais d'agence à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose de mettre en vente cette parcelle selon les conditions ci-dessus.

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan de division foncière ci-joint,

Vu la délibération n°44/2014 relative à la vente de terrain communaux,

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 31/2017)

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE,

VOTE à l'unanimité

ARTICLE UN

Est décidé la mise en vente de la parcelle suivante :

- parcelle AK 219 (2336 m²) pour un montant de 490 000 € net vendeur plus 10 000 € de frais d'agence à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents à intervenir.

ARTICLE TROIS

L'Office Notarial délégué par la commune est chargé de la rédaction de l'acte authentique.

ARTICLE QUATRE

La délibération n°71/2016 est annulée.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT

